

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 10 juin 2015 à 20 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 05/06//2015

Nombre de conseillers en exercice : 12

Étaient présents 11 : BERTALOT Jean-Jacques - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas – CORDEREAU-NAY Marie-Thérèse - GALABERT Marie-Josée - GEFFRÉ Valentine - LAMARQUE Caroline - LEROY Michel - PRETI Frédéric - ROIRAND Jérôme - SEMPÉ Lionel formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) 1 : LUSSAGNET Christian (*pouvoir donné à Nicolas CHOISNEL*)

Absent(s) 0 :

Madame Caroline LAMARQUE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- compte-rendu des diverses commissions communales
- travaux en cours, projets, devis ...
- délibération nouvel accord local composition du Conseil Communautaire
- renouvellement contrat CUI/CAE Stéphan De Vlioger
- divers

COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Communale des travaux

Piscine municipale

Les travaux de réfection du toit-terrasse de la piscine municipale ont été effectués dans les délais. Le résultat est très satisfaisant. Quelques opérations d'entretien seront réalisées afin que la piscine puisse ouvrir dans de bonnes conditions.

Projet construction Garages municipaux

Le dossier des garages municipaux progresse normalement. La demande de permis de construire a été déposée. L'étude de sol sera réalisée dans les prochaines semaines. On peut raisonnablement penser que les travaux débiteront à l'automne.

Murs d'enceinte cimetières

Les murs d'enceinte de nos cimetières sont en mauvais état, surtout celui de Pouy-sur-l'Osse mais également celui de Marcadis. Des devis sont en cours pour trouver la meilleure solution au moindre coût.

Eglise Sainte-Marie-Madeleine (bourg)

La rénovation de l'église du bourg est également à l'ordre du jour. Les contraintes budgétaires nous imposent de segmenter les travaux en plusieurs tranches, étalées sur plusieurs années. Les travaux pouvant mettre en cause la sécurité seront réalisés en priorité.

SMICTOM

Un technicien du SMICTOM est venu sur place à Moncrabeau pour étudier la possibilité que ce soit le camion du SMICTOM qui passe vider les containers mis à disposition dans différents points du bourg.

Tous sauf 1 sont accessibles et cela ferait économiser 2 demi-journées aux employés municipaux. Une demande de mettre ce ramassage en place a été adressée à la CDC des Coteaux de l'Albret dont c'est la compétence.

Une demande de nettoyage et de remise en état des containers de recyclage a été adressée au SMICTOM.

SDEE 47

- Le Chantier de sécurisation au lieu-dit Pédaugé est terminé.
- Le chantier de sécurisation au lieu-dit Camuzat est en cours.
- Au bureau du SDEE47, suite au décès du Colonel Dufust celui-ci a été remplacé par M. Lionel Labathe, maire d'Andiran.
- Devis du SDEE47 de 358 € pour la sécurisation des armoires électriques d'éclairage public : accepté.

EAU

- Les boutons poussoirs ont été installés aux cimetières de Saint-Cirice et de Lahitte.
- le compteur d'eau a été installé à Pouy-sur-l'Osse (Benjamin Drevet installera le bouton poussoir courant de cette semaine).

Commission Communale des chemins

- la première partie de la réfection de voirie (de la piscine à la Place de la mairie) a été faite par la CDC des Coteaux de l'Albret.
- l'entrée de la piscine a été goudronnée.
- les dossiers de vente des chemins ruraux à « Saint-Cirice » et « Grimaçon de Maurin » sont en cours.
- Pont de Pachéron : l'entreprise Bouchard doit intervenir sous 2 semaines.

19-2015 (autres domaines de compétences – 9.1 communes)

MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEL ACCORD LOCAL DE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE A L'ELECTION PARTIELLE DE LA COMMUNE MEMBRE DE SAINT VINCENT DE LAMONTJOIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 5211-6-1 qui prévoit une répartition des sièges communautaires en fonction de la population de chaque commune en respectant une certaine proportionnalité de représentation,

Vu la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires et disposant, en son article 4, des cas d'application dont le renouvellement partiel du conseil municipal d'une commune membre,

Le Maire indique que, suite au décès de M. DUFUST, Maire et conseiller communautaire, une élection partielle doit avoir lieu le 21 juin 2015 sur la commune membre de Saint-Vincent-De-Lamontjoie.

Il en résulte d'office un changement de la composition du Conseil communautaire qui doit être acté par arrêté préfectoral avant le premier tour de l'élection.

En l'absence d'accord local, la répartition de droit commun est la suivante :

COMMUNES MEMBRES	POPULATION MUNICIPALE LE 2015	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
		COMPOSITION ACTUELLE	COMPOSITION DE DROIT COMMUN
MONCRABEAU	780	3	3
FRANCESSAS	702	2	3
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	609	2	3
MONCAUT	590	2	2
CALIGNAC	512	2	2
LAMONTJOIE	510	2	2
ESPIENS	391	2	1
FIEUX	342	2	1
SAINT-VINCENT DE LAMONTJOIE	257	2	1
LE SAUMONT	245	2	1
LE NOMDIEU	222	2	1
ANDIRAN	215	2	1
LE FRECHOU	204	2	1
TOTAL	5579	27	22

Cependant, dans le cas d'un renouvellement partiel ou total de conseil municipal d'une commune membre, il est possible de conclure un accord local de répartition des sièges communautaires à la majorité qualifiée des conseils municipaux (*adoption par la moitié des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de l'EPCI OU adoption par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale*).

Chaque commune doit disposer d'au moins un siège, et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

A défaut d'accord, la répartition de droit commun s'applique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *et sur la proposition du Bureau communautaire*,
1/ Adopte l'accord local suivant :

COMMUNES MEMBRES	POPULATION MUNICIPALE 2015	COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <u>PAR ACCORD LOCAL</u>
MONCRABEAU	780	3
FRANCESSAS	702	3
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	609	3
MONCAUT	590	3
CALIGNAC	512	2
LAMONTJOIE	510	2
ESPIENS	391	2
FIEUX	342	2
SAINT-VINCENT DE LAMONTJOIE	257	2
LE SAUMONT	245	1
LE NOMDIEU	222	1
ANDIRAN	215	1
LE FRECHOU	204	1
TOTAL	5579	26

2/ Autorise le Maire à signer la présente délibération et à la transmettre à la communauté de communes.

20-2015 (Fonction Publique - 4-2 personnel contractuel)

RENOUVELLEMENT CONTRAT EMPLOI CUI/CAE

(Stéphan DE VLIEGER)

Vu la délibération du 15 juillet 2014 décidant la création, à compter du 15 juillet 2014, d'un poste de CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) pour l'embauche d'un agent d'entretien polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion (CUI),

Vu la convention signée entre le Conseil Général de Lot-et-Garonne et la commune de Moncrabeau pour l'embauche de Monsieur Stéphan De Vlieger en contrat CAE,

Vu le contrat de travail signé le 15 janvier 2015 entre la commune de Moncrabeau et Monsieur Stéphan De Vlieger pour une période allant du 15 janvier 2015 au 14 juillet 2015 au avec une durée de travail de 28 heures hebdomadaires,

Le maire rappelle que ce contrat a été conclu pour une durée initiale de SIX mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,

Monsieur Stéphan De Vlieger donnant entière satisfaction dans les fonctions qui lui sont confiées, le maire propose le renouvellement de son contrat pour une nouvelle période de 6 mois (du 15 juillet 2015 au 14 janvier 2016) pour 28 heures de travail hebdomadaires avec une rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au renouvellement du contrat de Monsieur Stéphan De Vlieger
- autorise le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le renouvellement du contrat de Monsieur Stéphan De Vlieger et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DIVERS

Devis d'élagage cimetières

Pour 2 cyprès à Marcadis et un frêne à Lahitte (en cours d'établissement par M. Chabant)

Débroussailleuse

Les employés municipaux signalent la nécessité de remplacer une débroussailleuse (devis en cours)

Bulletin Municipal

Un article remerciant tous les Moncrabelais(es) qui œuvrent personnellement pour l'entretien et l'embellissement de la commune sera mis dans le prochain bulletin municipal.

Achat informatique : le conseil émet un avis favorable pour l'achat d'une unité centrale avec transfert des données pour secrétariat.

Devis Socotec

Avis favorable des conseillers pour la vérification périodique des bâtiments communaux (électricité et gaz).

Prêt salle des fêtes

Accord du conseil pour le prêt de la salle des fêtes pour un concert gratuit proposé à la population par l'association « Les Esbérits » le 21 juin 2015.

Lavoir de Mauriet

Demande d'une table de pique-nique pour le lavoir de Mauriet par l'association MHAD : Report de la demande dès que les travaux d'accès au lavoir seront terminés.

Marché de Noël

La date du prochain Marché de Noël est fixée au 13 décembre 2015 à la salle des sports Gilbert Launet

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 45

Les délibérations prises en **séance du conseil municipal du 10 juin 2015** portent les numéros **19/2015 à 20/2015**

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
19-2015	9.1	Communes	Mise en œuvre nouvel accord local composition conseil communautaire suite élection partielle commune membre Saint Vincent de Lamontjoie	2015/15
20-2015	4.2	Personnel contractuel	Renouvellement contrat CUI/CAE De Vlieger	2015/16